Pour pêcher lemain, tous engagés

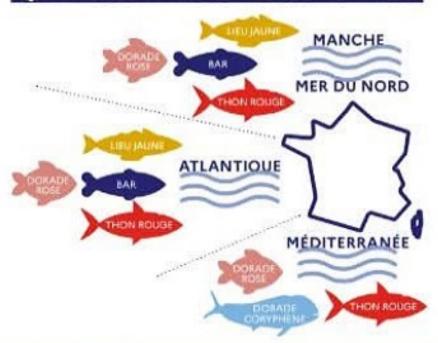
Pêche de loisir en mer



À partir de 2026, enregistrez-vous et déclarez vos captures d'espèces sensibles sur l'application RecFishing À partir du 10 janvier 2026, il sera obligatoire de vous enregistrer et de déclarer vos captures lorsque vous pêchez des espèces sensibles, dès votre premier jour de pêche, à bord ou en rentrant chez vous. Ces espèces peuvent disparaître si elles sont trop pêchées. En participant à cette initiative, vous contribuez à préserver les ressources de la mer, permettant ainsi une pêche durable.



## QUELLES SONT LES ESPÈCES SENSIBLES ?





Méditerranée

Cette liste pourra évoluer.

## QUEL PÊCHEUR DE LOISIR DOIT S'ENREGISTRER ?

#### MANCHE - MER DU NORD - ATLANTIQUE

Tous les pêcheurs de 16 ans et plus, uniquement s'ils cherchent à capturer l'une des 4 espèces sensibles. Pour les pêcheurs à pied, uniquement ceux ciblant le bar.

#### MÉDITERRANÉE

Tous les pêcheurs de 16 ans et plus quelle que soit l'espèce recherchée. Ils ne déclarent que les 3 espèces sensibles sur cette façade. Aucune espèce sensible pour 2026 ne concerne les pêcheurs à pied en Méditerranée qui n'auront pas à s'enregistrer.

#### OUTRE-MER

Aucune espèce sensible prévue pour 2026 pour les pêcheurs en outre-mer (quel que soit le mode de pêche) qui n'auront pas à s'enregistrer pour cette année.

## COMMENT DÉCLARER SES CAPTURES ?

- À faire pendant ou après chaque sortie, le jour même de la capture, en cas de pêche d'espèces sensibles, y compris pour les pratiques de pêcher-relâcher.
- À renseigner : lieu de capture, espèce capturée, quantité, technique de pêche utilisée, taille, poids.

## À RETENIR

L'enregistrement est rapide et valable 12 mois.

La déclaration de vos captures d'espèces sensibles doit être faite pendant ou après chaque sortie, le jour même de la capture.

En cas de non-enregistrement ou de non-déclaration, une amende peut être appliquée.

#### OU 3 ENREGISTRER ET FAIRE SES DECLARATIONS :

Gratuitement, via l'application mobile RecFishing (bientôt disponible).



# RecFishing





En cas de pêche dans les zones où Catchmachine a été rendue obligatoire (parc des Calanques, parc marin du Golfe du Lion ou parc marin Cap Corse et Agriate), Catchmachine reste la seule application à utiliser que ce soit pour s'enregistrer ou déclarer les captures.





Catchmachine

# EN VOUS ENREGISTRANT ET EN DÉCLARANT, VOUS CONTRIBUEZ À :

- Mieux connaître les pratiques de pêche et l'état des ressources.
- Lutter contre les pratiques illégales.
- Garantir une pêche de loisir durable.
- Préserver les ressources halieutiques marines.
- Protéger les espèces et les milieux marins.

#### PROTECTION DES DONNÉES

Les données collectées respectent la réglementation sur la protection des données personnelles et ne seront pas utilisées à des fins commerciales. Elles sont uniquement utilisées à des fins de connaissance scientifique, conformément à l'article 55 du règlement (UE) 2023/2842 sur le contrôle des pêches.

